



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question orale n° 108

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question de la reconstruction de l'hôpital général Louis-Domergue de La Trinité en Martinique, dont il est, en tant que maire, le président du conseil d'administration. Depuis 1989, le conseil d'administration a constaté que la forte croissance des coûts d'entretien de l'hôpital rendait quasiment plus rentable sa reconstruction. En effet, l'hôpital a aujourd'hui trente ans et nécessite d'importants travaux de réfection, de réparation et de modernisation pour intégrer les dernières techniques et assurer le maintien de la qualité des soins dispensés aux malades, conformément à la carte sanitaire et au SROSS. Par ailleurs, les personnels soignants et autres dénoncent, de manière récurrente, la dégradation de la structure et de leurs conditions de travail dans l'établissement. En outre, l'hôpital a perdu de son attractivité. Jusqu'à aujourd'hui, le CA a fait patienter les populations et les personnels, s'efforçant tant bien que mal de trouver les moyens financiers et budgétaires pour rattraper les normes d'hygiène et de sécurité et assurer la fonctionnalité des services. Mais depuis le puissant séisme d'intensité 7,3 en date du 29 novembre dernier, les autorités de tutelle locale (notamment l'agence régionale d'hospitalisation et la DSDS) constatent que la reconstruction de l'hôpital de La Trinité, déjà nécessaire, est devenue une urgence. Face à cette situation, il souhaiterait connaître sa position, pour ne pas dire sa décision, sur le projet de reconstruction de cet hôpital.

Texte de la réponse

PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL DE LA TRINITÉ EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Louis-Joseph Manscour, pour exposer sa question, n° 108, relative au projet de reconstruction de l'hôpital de la Trinité en Martinique.

M. Louis-Joseph Manscour. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, je souhaite attirer votre attention sur la situation gravissime du centre hospitalier général Louis-Domergue, suite au séisme qui frappa la Martinique le 29 novembre 2007 et endommagea le bâtiment de huit étages qui abrite les principaux services de médecine.

Implanté à la Trinité, dans le Nord-Atlantique, et classé MCO, ce centre dessert un bassin de population de 100 000 habitants, soit plus du quart de la population martiniquaise ; de lourdes responsabilités reposent donc sur lui, dans une île qui subit déjà une désertification médicale croissante. Or cela faisait déjà des années que la commission de sécurité émettait un avis défavorable, et un rapport d'expertise sur la vulnérabilité des bâtiments avait même conclu à la difficulté qu'il y aurait eu à les mettre aux normes PS 92. Face à ce constat alarmant, le conseil d'administration avait opté en avril 2002 pour la reconstruction de l'hôpital sur un autre site. En attendant, des travaux avaient été engagés afin de mettre les bâtiments aux normes de sécurité et d'hygiène et améliorer les conditions d'accueil des patients.

Après cette nouvelle épreuve, grâce à la solidarité des deux autres établissements MCO de Martinique - le Lamentin et le CHU de Fort-de-France -, mais aussi grâce à celle de l'hôpital du Lorrain et au soutien actif du directeur de l'ARH, nous avons pu redéployer provisoirement certaines activités médicales. D'autres ont été maintenues sur site grâce à la pose de filets de sécurité, protections contre d'éventuelles chutes de blocs de

béton. Des constructions modulaires permettant d'accueillir soixante-dix autres lits doivent compléter ce dispositif.

Vous l'aurez compris, madame la ministre, cette situation ne peut durer. Elle pourrait nuire à la prise en charge des patients dans les meilleures conditions de sécurité possibles, pour eux-mêmes comme pour les personnels soignants. La reconstruction du centre hospitalier de la Trinité revêt donc un caractère d'urgence. Pouvez-vous prendre l'engagement de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires, notamment financiers, afin de permettre la construction d'un nouvel hôpital répondant aux normes antisismiques ?

Madame la ministre, les 500 professionnels de santé concernés, ainsi que toute la population de la Martinique, attendent de vous une solidarité agissante pour que le centre hospitalier, reconstruit dans les meilleurs délais, puisse assumer sa mission de santé publique au service de tous.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports*. Monsieur Manscour, vous attirez mon attention sur la situation du centre hospitalier général Louis-Domergue de la Trinité, et notamment sur la nécessité de programmer sa reconstruction, compte tenu de coûts d'exploitation très élevés dus à la vétusté du bâtiment.

Avant même le séisme du 29 novembre 2007, des travaux de rénovation étaient en cours, notamment la reconstruction bloc d'urgence ; ils étaient même pratiquement achevés. Le conseil d'administration de l'hôpital venait en outre de voter le principe de la reconstruction à terme de l'établissement afin de garantir sa mise aux normes sismiques. Toutefois, vous imaginez bien que les conséquences du séisme nous conduisent à envisager différemment le projet de reconstruction : il faut démolir les étages supérieurs de la tour et la reconstruction intégrale de l'établissement est inéluctable à brève échéance.

L'agence régionale de l'hospitalisation a donc demandé à la direction de l'établissement d'établir un projet rigoureux, qui devra prendre en compte plusieurs impératifs : développer les coopérations avec d'autres établissements, et en priorité avec le centre hospitalier universitaire de Fort-de-France et le centre hospitalier du Lamentin ; respecter les orientations du schéma régional d'organisation sanitaire, afin de prendre en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale.

De manière plus globale, l'ARH prépare le plan " Hôpital 2012 " en ayant pour objectif la mise aux normes des établissements hospitaliers, de manière à pouvoir faire face à un afflux massif de victimes en cas de séisme très important. La reconstruction du centre hospitalier de la Trinité est, dans cette perspective, l'une des deux opérations prioritaires. Vous pouvez donc être rassuré sur ma volonté de reconstruction.

Dans l'immédiat, le directeur de l'ARH de la Martinique a pris les mesures urgentes indispensables pour assurer la continuité des soins - et je vous remercie, monsieur le député, d'avoir salué son implication totale, ainsi que celle de l'agence. Je lui ai demandé de mettre en place une organisation spécifique pour les personnels hospitaliers concernés. Au-delà du projet architectural qu'il faudra redéfinir très rapidement, je pense en effet à ces agents qui ont assuré la sécurité des patients et la continuité des soins pendant et après le séisme ; toute l'organisation a été centrée sur les patients, qui ont été transférés dans un établissement voisin. Je souhaite, à mon tour, leur exprimer mon soutien et ma reconnaissance. Et au-delà, je souhaiterais - si vous le permettez - profiter de votre question pour féliciter tous les professionnels de santé du territoire. Dans ce moment difficile, ils ont fait preuve d'une totale implication et ont fait honneur au service public hospitalier. Merci donc de votre question, monsieur le député, qui me permet de leur rendre hommage.

M. le président. La parole est à M. Louis-Joseph Manscour.

M. Louis-Joseph Manscour. Je vous remercie de votre implication, madame la ministre ; je pense que les personnels hospitaliers et l'ensemble des Martiniquaises et des Martiniquais y seront sensibles. Nous veillerons à ce que le centre hospitalier soit reconstruit dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph Manscour](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 108

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 406

Réponse publiée le : 23 janvier 2008, page 372

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 2008